Loi PACTE : danger, ne pas signer !

lundi 18 septembre 2023, par CGT

CELA VAUT-IL VRAIMENT LE COUP ?

- Avec les différents rythmes scolaires ou la question des transport en zone rurale, il n'y a **aucun cadrage national pour organiser les interventions en collège**… On pourra avoir des interventions en fin de journée ou le mercredi matin, d'où des aménagements pour les formations et animations pédagogiques… C'est une nouvelle territorialisation de l'École.
- Le **soutien aux élèves s'ajoute aux APC** et allongera donc les journées des élèves les plus en difficulté pour accentuer les discriminations.
- Si l'enseignant·e ne fait pas toutes les heures dédiées pour chaque brique, **l'IEN sera en droit de lui demander d'autres missions pour compléter** voire de rembourser une partie du *Pacte*… Bel engagement…

POURQUOI NE PAS SIGNER ?

- Parce que les **enseignant·es ne demandent pas à travailler plus** (elles·ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances)…
- Parce que leurs conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les **épuisements professionnels se multiplier**…
- Parce que c'est la **dérégulation des ORS, l'annualisation du temps de travail, le contournement des grilles de rémunération et donc la casse des statuts**…
- Parce que la **rémunération indemnitaire est précaire** (car soumise au bon vouloir de l'administration) et n'entre pas dans le calcul des retraites…
- Parce que la **rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités** : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré…

PLUS DE HIÉRARCHIE, MOINS D'ÉGALITÉ

*« L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le chef d'établissement-IEN qui **s'assure de son exécution** »*. Le **rapport hiérarchique est donc renforcé avec l'IEN**. D'ailleurs, les répartitions de *Pactes* seront de sa seule responsabilité.

Le nombre de missions et de *Pactes* étant limité, ce dispositif va **accentuer la concurrence** entre personnels pour le partage du *gâteau*…

Comme toute indemnité ou mission supplémentaire, il va aussi défavoriser les collègues moins disponibles pour effectuer ces missions et donc **accentuer ainsi les inégalités femmes-hommes**.

SOUTIEN EN 6ÈME? LE RATTRAPAGE POUR LES MAUVAIS·ES ENSEIGNANT·ES ?

Pour pouvoir appliquer son *Pacte*, le ministère modifie les décrets PE de 1990. Objectif? Que tou·tes les PE puissent intervenir en collège et donc faire le soutien en 6ème…

LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE À REFUSER DE SIGNER LE *PACTE*.

TOU·TES ENSEMBLE, EXIGEONS…

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE…

- AUGMENTATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PERSONNELS DE 400 € NET ET LE SMIC À 2000 € BRUT
- DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE AVEC LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES
- INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
- ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- MISE EN PLACE D'ÉCHELLE MOBILE DE RÉMUNÉRATION POUR TOUTES LES CATÉGORIES

CGT Éduc'action
263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
0155827655 • unsen@cgteduc.fr
@CGTEducactionofficiel
@cgt_educ
@cgteducaction